

Objet : Vote du compte administratif 2020

Par suite d'une convocation en date du 02 mars 2021, les membres composant le Conseil syndical du **Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Briançonnais, des Écrins, du Guillestrois et du Queyras** se sont assemblés en la mairie de Villard Saint Pancrace le 10 mars 2021 sous la Présidence de Monsieur Pierre LEROY, Président du **Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Briançonnais, des Écrins, du Guillestrois et du Queyras**, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (Art.L-2121.7 à L-2121.28).

Secrétaire de séance : Claudine CHRETIEN

Étaient présents, absents, excusés, ou représentés :

Titulaires		Suppléants	
Communauté de communes du Briançonnais – 5/5 Voix			
Arnaud MURGIA	Pouvoir à Pierre LEROY	Éric PEYTHIEU	Excusé
Claudine CHRETIEN	Présente	Vincent FAUBERT	Absent
Émilie DESMOULINS	Pouvoir à Jean-Marie REY	Gabriel LEON	Absent
Pierre LEROY	Présent	Emeric SALLE	Excusé
Jean-Marie REY	Présent	Marine MICHEL	Excusée
Communauté de communes du Guillestrois Queyras – 4/4 voix			
Dominique MOULIN	Présent	Guillaume DEJY	Excusé
Michel MOURONT	Présent	Michel MOUTTE	Absent
Mathieu ANTOINE	Présent	Maxime BERARD	Absent
Hervé WADIER	Présent	Valérie GARCIN EYMEOD	Absente
Communauté de communes du Pays des Écrins – 2/2 voix			
Cyrille DRUJON D'ASTROS	Excusé	Marie BAILLARD	Présente
Alice PRUD'HOMME	Présente	Patrick VIGNE	Absent

Vu

Le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Les comptes de gestion de l'exercice 2020 dressés par le receveur syndical ;

Le budget primitif 2020, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres et recettes, les bordereaux de mandats, relatifs à l'exercice 2020.

CONSIDERANT

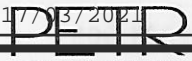
Le compte administratif en tout point identique au compte de gestion adopté précédemment ;

La régularité des écritures statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2020, et celles statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

Que le Président ne prend pas part au vote.

Que le Président et son éventuelle procuration ne peuvent compter parmi les présents ni parmi les votants.

AR Prefecture
 005-200052801-20210310-DEL2021005-DE
 Reçu le 17/03/2021
 Publié le 17/03/2021



POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL

• Briançonnais • Ecrins • Guillestrois • Queyras

**DEPARTEMENT DES HAUTES ALPES
 ARRONDISSEMENT DE BRIANCON**

**POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL
 DU BRIANCONNAIS, DES ECRINS, DU
 GUILLESTROIS ET DU QUEYRAS**

Conseil syndical n°29 du : 10 mars 2021

Délibération n° : 2021.005

Page 2 sur 2

Objet : Vote du compte administratif 2020

APRES EN AVOIR DELIBERE ET VOTE PAR :

Nombre de membres en exercice	11	Nombre de suffrages	9
Nombre de membres présents	8	Nombres de membres représentés	1
Nombre de suffrages exprimés		9	
Pour	9	Contre	0
		Abstention	0

LE CONSEIL SYNDICAL

Adopte le compte administratif 2020 dont un exemplaire est joint à la présente délibération ;

Dit que l'excédent net de clôture de l'exercice 2020 est de 71 950,81 €.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil syndical.

Le Président,
 Pierre LEROY

